



TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Déclaration de création de dispositifs au cours de l'année 2017

A transmettre dans un délai d'un mois

Déclaration à retourner à :
Communauté de Communes du Grand Pontarlier
Pôle Stratégie de Territoire
22 rue Pierre Dechanet – 25300 Pontarlier
Renseignements : Nathalie DE OLIVEIRA – 03 81 38 82 20
n.deoliveira@grandpontarlier.fr

<p><input type="checkbox"/> (1) Nom et prénom ou raison sociale :</p> <p>.....</p> <p>Adresse du domicile ou siège social :</p> <p>.....</p> <p>N° Téléphone :</p> <p>Courriel :</p>	<p><input type="checkbox"/> (1) Nom de l'enseigne commerciale :</p> <p>.....</p> <p>Adresse de l'exploitation :</p> <p>.....</p>
--	--

(1) Cochez la case correspondant à l'adresse de facturation

Nature du dispositif (1)	Date de création du dispositif (2)	Surface unitaire du dispositif en m ² (3)	Nombre de dispositifs	Tarif applicable au dispositif (4)	Calcul de la taxe en € au prorata temporis (5)
				TOTAL A PAYER	

Date et signature du contribuable :

- (1) Préciser si c'est une enseigne, une pré-enseigne numérique ou une pré-enseigne non numérique
- (2) Indiquer la date exacte de la création du dispositif
- (3) Arrondie au dixième de m² (les fractions de m² inférieures à 0,05 m² sont négligées et les fractions supérieures à 0,05 m² sont comptées pour 0,1 m²)
- (4) Voir le tableau des tarifs 2017
- (5) Le calcul de la taxe en € au prorata temporis doit être opéré à partir du 1^{er} jour du mois qui suit la date de création du dispositif jusqu'au 31/12 de l'année en cours